



Réunion du Conseil – Compte-rendu N°40

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 10 octobre 2017

A 20H00

**ORDRE DU JOUR :**

1. Informatique
  - Validation devis vidéoprojecteurs interactifs Ecole Maternelle
  - Validation devis changement 7 ordinateurs Ecole Primaire
2. Ecoles
  - Réforme dérogatoire - retour à 8 demi-journées d'école par semaine ou maintien à 9 demi-journées (avec dans les deux cas suppression des TAP) - rentrée 2018
3. Finances
  - SIEPIA - Travaux eau et assainissement secteur Barillats - amortissement compte 204 (13 680 €)
  - Monument aux Morts - demande de subventions auprès de différents organismes
4. Travaux, voirie et bâtiments
  - Monument aux morts - approbation projet changement emplacement et réfection
  - Cimetière – devis mise à jour du système de gestion
  - Lotissement le Moléron 2 – choix du nom de la rue
5. Personnel communal et élus
  - Création d'un poste d'adjoint du patrimoine (échelle C1) – Pascaline NANINCK DUPUIS
  - Formation recensement population INSEE - remboursement frais Micheline BLAMBERT et Gisèle CHOURREAU
6. Conventions
  - Chiens errants – prise en charge et transfert en fourrière
  - SPA Nord Isère - accueil et gestion des chiens errants
  - @CTES – télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et/ ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat
7. Divers
  - CDG38 - désaffiliation de la ville et du CCAS d'Echirolles

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de SAINT ROMANS sous la Présidence de M. CREACH Yvan, Maire.

Présents : ARNAUD Marie-Françoise, BARTHELEMY Marcel, BLAMBERT Micheline, BOURGEON Chantale, CHETAIL Maurice, CHOURREAU Gisèle, DICO Charles, FEUGIER Karine, LAMBERTON Michel, MATRAS Françoise, MEUGNIER Angélique, MEUNIER Christian, MICLO Damien, MURE-RAVAUD Jérôme, VIALLE Patrick.

Absent(e)s : FIORDALISI Christine, JEYMOND Astrid, ROLLAND Eric

Secrétaire de séance: MEUGNIER Angélique

Pouvoirs : JEYMOND Astrid → MEUGNIER Angélique, ROLLAND Eric → CREACH Yvan

Date de convocation : 04/10/2017

## COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de Saint-Romans s'est réuni en séance ordinaire le 10 octobre 2017 sous la présidence de M. Yvan CREACH, Le Maire.

### **La séance débute à 20H00**

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE REUNION**

Le compte rendu a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

1. Informatique

- Validation devis vidéoprojecteurs interactifs Ecole Maternelle

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Damien MICLO, conseiller municipal, qui présente à l'assemblée 4 offres reçues concernant le projet de mise en place de vidéoprojecteurs interactifs à l'Ecole Maternelle. Il précise que cette prestation comprend l'installation du matériel, les tests de configuration et la formation des enseignants.

Les offres se décomposent comme suit :

Nom du prestataire	Montant HT	Montant TTC
DAUPHINE INFORMATIQUE + REFLEX INFORMATIQUE	17 033.78 €	20 440.54 €
WIPPLE ++ REFLEX INFORMATIQUE	17 141 €	20 569.20 €
REFLEX INFORMATIQUE	19 704.17€	23 645 €
MANUTAN + REFLEX INFORMATIQUE	16 645.03 €	19 974.04 €

Le conseil municipal accepte l'offre du groupement Manutan + Reflex informatique d'un montant de 16 645.03 € HT soit 19 974.04 € TTC pour l'installation de vidéoprojecteurs interactifs à l'Ecole Maternelle.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

- Validation devis changement 7 ordinateurs Ecole Primaire

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Damien MICLO, conseiller municipal, qui présente à l'assemblée le devis reçu de l'entreprise REFLEX INFORMATIQUE concernant le de changement de 7 postes informatiques à l'Ecole Primaire.

L'offre se décompose comme suit :

Nom du prestataire	Montant HT	Montant TTC
REFLEX INFORMATIQUE	4166.66 €	5000 €

Le conseil municipal accepte l'offre de Reflex informatique d'un montant de 4166.66 € HT soit 5000 € TTC pour le changement de 7 ordinateurs à l'Ecole Primaire.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

2. Ecoles

- Réforme dérogatoire - retour à 8 demi-journées d'école par semaine ou maintien à 9 demi-journées (avec dans les deux cas suppression des TAP) - rentrée 2018

Le maire donne la parole à Mme Micheline BLAMBERT, première adjointe, qui expose que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 autorise à « déroger » à l'organisation de la semaine scolaire de 4,5 jours.

Il permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur quatre jours, sans modifier le temps scolaire sur l'année ou sur la semaine.

Le Maire propose que le conseil se prononce sur le rétablissement de la semaine de 4 jours et la suppression des TAP.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

3. Finances

- SIEPIA - Travaux eau et assainissement secteur Barillats - amortissement compte 204 (13 680 €)

En application des dispositions prévues à l'article L 2321-2-28° du CGCT, les subventions d'équipement versées par la collectivité (imputées à la subdivision intéressée du compte 204) sont obligatoirement amorties, dès l'année suivante, sur une durée maximale de 5 ans lorsque le bénéficiaire est une personne de droit privé, ou de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

De ce fait, Monsieur le Maire propose que la Commune de Saint-Romans amortisse la subvention d'équipement versée au SIEPIA pour un montant de 13 680.00 € TTC à compter de l'année 2018 pour une durée d'amortissement de cinq ans pour des travaux réalisés « Les Barillats ».

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

- Monument aux Morts - demande de subventions auprès de différents organismes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention peut être sollicitée auprès de plusieurs organismes dont la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Conseil Départemental de l'Isère, les Sénateurs, le Souvenir Français et l'ONAC pour la rénovation du Monument aux Morts.

Il rappelle que l'article 261-4-10° du code général des impôts (CGI) exonère de la TVA les travaux de construction, d'aménagement, de réparation et d'entretien des monuments, cimetières, sépultures, commémoratifs des combattants, héros, victimes ou morts des guerres, lorsque ces travaux sont effectués pour des collectivités publiques ou des organismes légalement constitués agissant sans but lucratif.

Il précise à l'assemblée que le devis s'élève à la somme de 39 047 € pour les travaux de changement d'emplacement et d'aménagement du Monument aux Morts.

> **Voté avec une abstention et 17 voix pour**

#### 4. Travaux, voirie et bâtiments

- Monument aux morts - approbation projet changement emplacement et réfection

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Gisèle CHOURREAU, conseillère municipale, qui présente au Conseil Municipal le projet de Monument aux Morts. Un travail de réflexion a été mené en inter-commission communication et travaux. Ce qui a été convenu est que le Monument aux Morts soit déplacé au niveau de la Place du Champs de Mars et qu'un aménagement paysager autour de la Place soit réalisé. Un avis de la FNACA et de l'Association des Anciens Combattants sera demandé.

Madame Gisèle CHOURREAU précise qu'un devis de Création Paysage d'un montant de 39 047 € pour ces travaux a été reçu.

> **Voté avec 2 voix contre et 16 voix pour**

- Cimetière – devis mise à jour du système de gestion

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Maurice CHETAIL, adjoint délégué, qui présente à l'assemblée l'offre du GROUPE ELABOR concernant la mise à jour du système de gestion du cimetière. Il précise l'intérêt d'un tel projet notamment ce qu'impose la réglementation actuelle et l'enjeu de déontologie qui l'anime.

Les offres se décomposent comme suit :

Prestations	Montant HT	Montant TTC
Inventaire terrain du cimetière	4355 €	5226 €
Etude, recherche et transfert des liaisons concessionnaires	5750 €	6900 €
Service de gestion de cimetière extranet (gratuit si accord avant le 01/11/2017)	694.90 €	833.88 €
<b>TOTAL si accord avant le 01/11/2017</b>	<b>10 105 €</b>	<b>12 126 €</b>
<b>TOTAL si accord après le 01/11/2017</b>	<b>10 799.90 €</b>	<b>12 959.88 €</b>

Le conseil municipal accepte l'offre du GROUPE ELABOR d'un montant de 10 105 € HT soit 12 126 € TTC pour la mise à jour du système de gestion.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

- Lotissement le Moléron 2 – choix du nom de la rue

Considérant l'intérêt culturel, historique et communal que présente la dénomination de la voie nouvelle située dans le Lotissement le Moléron 2 qui jouxte la rue du 19 mars 1962 du nom de « Allée du Moléron ».

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

5. Personnel communal et élus

- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine (échelle C1) – Pascaline NANINCK DUPUIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de la démission de Madame Patricia MOLARO le 28/07/2017, il convient de renforcer les effectifs du service de la Médiathèque « Le Préau ».

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'adjoint du patrimoine à temps non complet de 20H pour coordonner le service de la Médiathèque à compter du 1er Février 2018.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

- Formation recensement population INSEE - remboursement frais Micheline BLAMBERT et Gisèle CHOURREAU

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de rembourser les frais de transport et de bouche engagés par Micheline BLAMBERT et Gisèle CHOURREAU lors de leur journée de formation INSEE



concernant le recensement de la population à la Préfecture de l'Isère (Grenoble) le 28 septembre 2017.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

## 8. Conventions

- Chiens errants – prise en charge et transfert en fourrière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de convention, entre la commune de Saint-Romans et SOS ANIMAL SERVICES, de prise en charge et transfert des chiens errants en fourrière pour une durée de 12 mois à compter de sa signature.

Actuellement, ce sont les agents du service technique qui assure la capture des chiens errants et leur transfert au refuge de la SPA de Renage. Afin de garantir leur sécurité au travail, il convient de faire intervenir un prestataire extérieur en lieu et place.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

- SPA Nord Isère - accueil et gestion des chiens errants

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention de fourrière pour l'année 2018 entre la commune de Saint-Romans et la SPA Nord Isère.

La Commune ne disposant pas de fourrière communale, confie à la SPA du Nord Isère le soin d'accueillir et de garder conformément aux dispositions des articles L211-24 à L211-26 du Code Rural, les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la commune, qu'elle a capturé. La présente convention définit les modalités de prise en charge des chiens.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

- @CTES – télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et/ ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut mettre en place une procédure de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et/ ou au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat. Il présente une convention avec la Préfecture de l'Isère.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

## 9. Divers

- CDG38 - désaffiliation de la ville et du CCAS d'Echirolles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par courrier du 26 juillet 2017, le Maire d'Echirolles a demandé au président du CDG38 d'engager la procédure de désaffiliation de la commune et du CCAS d'Echirolles.

> **Voté à l'unanimité des membres présents**

## QUESTIONS DIVERSES

- Ecoles

- Restauration scolaire : la note de service a été mise à jour et sera affichée dans les locaux de la cantine. En remplacement de Lydie GRANGE et Audrey Badaroux, Jessica DORRE et Lahouari MECHRI ont été recrutés.
- Mode de gestion restauration scolaire et périscolaire : création d'une commission de réflexion composée de Damien MICLO, Karine FEUGIER, Marie Françoise ARNAUD, Yvan CREACH, Gisèle CHOURREAU, Chantal BOURGEON, Micheline BLAMBERT, Angélique MEUGNIER.

- Départ à la retraite de Claudine

Au 1<sup>er</sup> juillet 2018, Claudine REY partira à la retraite. Un profil de comptable avec expérience va être recruté au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour un poste de 6 mois renouvelable.

- Recensement population INSEE

Micheline BLAMBERT et Gisèle CHOURREAU ont été en formation pour préparer au mieux le recensement de la population 2018. Ce recensement durera un mois, les agents recenseurs étant tenu au secret. Un coordonnateur communal assurera la liaison entre la commune et l'INSEE.

- Révision du PLU

Charles DICO indique que la commission urbanisme a validé le projet de règlement et de zonage du PLU. Afin de présenter les conclusions de ce travail, une réunion publique est prévue le **mercredi 8 novembre à 20h à la salle des fêtes.**

- Bâtiments

Depuis le 30 septembre, chaque bâtiment communal recevant du public est équipé d'un registre d'accessibilité pour les personnes handicapées.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre, ces mêmes bâtiments se sont vu apposer un autocollant « ne pas vapoter ».

- Centenaire

En 2018, ce sera les 100 ans de la fin de la guerre 1914-1918. A cette occasion, la commune souhaite célébrer comme il se doit ce centenaire avec de nombreuses animations, une cérémonie et une grande exposition à la salle des fêtes. Le thème choisi sera la fin de la guerre, le début de la paix. Ce projet s'inscrit dans celui de l'intercommunalité SMVIC.

- Etat civil

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, la mairie assurera la conclusion du PACS en lieu et place du Tribunal d'Instance de Grenoble via son officier d'Etat Civil.

- Liste électorale

La commission administrative s'est réunie le 5 octobre afin de procéder à la révision de la liste électorale. Les inscriptions volontaires et d'office ont été enregistrées lorsqu'elles étaient conformes et les personnes décédées ou n'ayant plus d'attache sur la commune ont été radiées. Une seconde réunion aura lieu d'ici la fin de l'année.

- Enquête publique déclaration d'intérêt général – entretien Le Merdaret

Le commissaire enquêteur a donné un avis favorable à l'entretien des abords et du cours d'eau qui traverse le village.

- SMVIC

Dans le cadre de la loi Nouvelle organisation Territoriale de la République (NoTRe), les compétences eau et assainissement sont transférées aux intercommunalités. Le SIEPIA sera donc concerné au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le personnel sera entièrement repris.

- Projets 2018

- Un projet de panneau lumineux diffusant des informations communales installé aux 4 routes est en réflexion.
- La clôture du stade de foot (haie donnant sur la départementale) mérite d'être réaménagée. Un budget devrait être alloué à cela en 2018.
- Pascaline NANINCK-DUPUIS fera une présentation de la Médiathèque le Préau en conseil municipal en début d'année prochaine.

**Fin de séance : 22H30**

**Le Maire,**

**Yvan CREACH**

